

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 15 Avril 2009 - 18 h 30

SP.MS - 233.2009

L'An Deux Mille Neuf, le mercredi quinze avril à 18 H 30, s'est réuni le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste SALLABERRY, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. SALLABERRY (Maire) – M. VIEIRA, M.BEITIA, M.BERRA, Mme LAXAGUE, M.CHENUT, Mme ESTOMBA, Mme DUHART ETCHENASIA (Adjoints) – Mme UGARTEMENDIA, Mme CADIEU, Mme BRUANT, M.ARAMBURU, M. LOPEZ DARRIBAT, Mme BERAZA LABATTUT, M.NARVARTE, M.Yannick CAZALIS, Mme SEGADE, Mme BRIAIS, M.CASTANIER, Mme DESTRUHAUT, M.BURGUET, Mme ARRIZABALAGA LABROUSSE, M.ECENARRO, Mme KEHRIG, M. ETCHEVERRY, Melle Christelle CAZALIS, Mme HARAMBOURE, Mme ANSAULT, M.ELIZALDE.

ETAIENT EXCUSES : Mme ZUBIETA qui donne procuration à M.BERRA, Mme BERNARD CUISINIER qui donne procuration à Mme BRUANT, M.LARRARTE ITURRIZA qui donne procuration à M.SALLABERRY, M.SUERTEGARAY donne procuration à M.ECENARRO.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. LOPEZ DARRIBAT

Le quorum de l'assemblée étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance. Il rappelle la démission de Mr Michel FREISS, conseiller municipal de la majorité, pour raison personnelle dont il a fait part à Monsieur le Préfet qui l'a acceptée. Monsieur le Maire accueille donc ce soir la suivante de la liste Bakartxo ARRIZABALAGA et lui souhaite la bienvenue dans cette assemblée.

Il fait ensuite procéder à la lecture du procès-verbal de la réunion du mercredi 25 mars 2009 par M. Txomin LOPEZ, désigné en qualité de secrétaire de séance. Ce document, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est ensuite abordé :

SUR RAPPORTS DE M. SALLABERRY

033.2009 – PERSONNEL TEMPORAIRE – CREATION D'UN POSTE D'ARCHIVISTE CONTRACTUEL

Afin de terminer la mission confiée à l'archiviste contractuel du 1^e septembre au 31 octobre 2008, il est décidé de créer un nouveau poste aux mêmes conditions pour une période de deux mois.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de transmettre aux archives de Bayonne seuls les documents historiques antérieurs à 1983, important travail en partie déjà réalisé qu'il convient de terminer dans les deux mois.

ADOPTE A L'UNANIMITE -

034.2009 – RENOUELEMENT D'UN EMPLOI TEMPORAIRE D'EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES DE 2^e CLASSE – PISCINE MUNICIPALE

Un emploi temporaire d'éducateur des activités physiques et sportives de 2^e classe, à temps plein, peut être maintenu à compter du 1^e mars 2009 pour une durée d'une année.

Monsieur le Maire confirme à M. ECENARRO qu'il s'agit d'Alexis GARCIA.

M.ELIZALDE demande pourquoi il n'a pas été embauché en CDI, étant déjà là l'an dernier.

Monsieur le Maire explique qu'il doit passer le concours nécessaire à son intégration et qu'il y a une période d'un an avant titularisation.

Mme ANSAULT déclare : Je profite de cette question à caractère sportif pour vous interpeller au sujet du tournoi de beach-rugby prévu par le Stade Hendayais le 15 août prochain sur la plage d'Hendaye. Il semble en effet que cette animation ne serait pas reconduite cette année, ce qui provoque de l'incompréhension et beaucoup de déception chez les sportifs et les amis du ballon ovale. Pourriez vous simplement, Monsieur le Maire, nous confirmer voire nous expliquer officiellement votre position à ce sujet. Merci.

Monsieur le Maire : cette question n'était pas à l'ordre du jour alors qu'il est demandé de les déposer 48 h à l'avance. Je vous répondrai quand même et sans qu'on ait à quitter la salle pour cela. J'ai répondu officiellement au Stade Hendayais. Vous dites que je n'ai pas voulu renouveler l'autorisation, ce n'est pas du tout vrai. L'année dernière cette autorisation avait été accordée de façon tout à fait exceptionnelle pour tenir compte du centenaire du stade ; je l'avais précisé et c'était très clair, en rappelant que du 15 juin au 15 septembre aucune autorisation ne serait délivrée pour ce genre de manifestation sur le sable. Je maintiens ce que j'avais dit à cette époque et je l'explique très largement à Monsieur le Président du Stade Hendayais qui pourra vous en rendre compte. J'estime que la plage est un outil de notre activité de tourisme et nous devons le respect aux estivants qui nous rendent visite ; de plus la plage est très occupée en cette période de 15 août notamment. Il s'agit également de préserver le site et éviter tout problème. Le terrain de sports existe, il est ouvert au Stade Hendayais autant de fois qu'il veut et même le 15 août mais pas la plage, ni pour le Stade Hendayais, ni pour les autres associations ou manifestations sportives ou commerciales.

Mme ANSAULT : j'ai pris l'exemple du Stade Hendayais mais à travers mon intervention je pensais à toutes les activités sportives qui pouvaient se dérouler sur la plage. Je me suis permise de vous interpeller car nous étions dans le domaine sportif et je vous remercie de m'avoir répondu sur cette question un peu polémique. A présent les choses sont claires.

ADOPTE A L'UNANIMITE -

035.2009 – EXERCICE 2008 – RAPPORT SUR LA GESTION DU PORT DE PLAISANCE

La loi prévoit d'informer chaque année les élus de la gestion des services publics délégués. Ainsi Monsieur le Maire présente la situation technique et financière de la société fermière du port de plaisance, la SEM S.LI.H., pour l'année 2008.

M.ECENARRO souhaite intervenir en tant qu'administrateur du port concernant les comptes de 2009 : je rappelle que les charges du club house, qui ne seront pas répercutées aux utilisateurs, notamment les charges d'emprunt, représenteront une dépense prise en charge à 100% par le port, donc par la SEM S.LI.H. sur 2009. Par ailleurs, les recettes du parking de Sokoburu reviendront directement au budget général de la ville pour financer un peu les parcmètres. C'est donc une recette qui manquera l'an prochain sur le budget du port.

Monsieur le Maire : les recettes du parking avaient été redirigées vers le port de plaisance pour l'aider à amortir tous les déficits enregistrés depuis de nombreuses années. Maintenant qu'il devient bénéficiaire, il n'y a pas lieu d'augmenter les bénéfices de la SEM S.LI.H. et de lui faire payer des impôts.

L'assemblée prend acte.

036.2009 - REPRESENTANTS DE LA COMMUNE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD PAYS BASQUE

Il est décidé de modifier le rang des suppléants des représentants de la commune à la communauté de communes Sud Pays Basque ainsi :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
• M. le Maire	• Mme Lou BRUANT
• M. Richard BEITIA	• M. Jean-Pierre CASTANIER
• M. Jean-Michel BERRA	• Mme Catherine BRIAIS
• M. Jean-Jacques CHENUT	• M. Dominique LOPEZ-DARRIBAT
• Mme Chantal KEHRIG	• M. André SUERTEGARAY

Monsieur le Maire explique que cette délibération est proposée sur demande de la Communauté de Communes afin de rétablir l'ordre des suppléants.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES - 1 ABSTENTION : M. ELIZALDE

037.2009 – REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU COMITE DES FETES

Il est proposé :

- Marie-Hélène LAXAGUE
- Richard BEITIA
- Jean-Jacques CHENUT

pour siéger en tant que représentants de la commune au Conseil d'Administration du Comité des Fêtes.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES - 1 ABSTENTION : M. ELIZALDE

038.2009 – SUBVENTION A L'ASSOCIATION ITSASOKO HAIZEA

Au cours de son assemblée générale du 4 avril 2009, l'association ITSASOKO HAIZEA a mis en place son conseil d'administration composé de 15 membres comprenant 5 élus et des représentants des différentes associations nautiques. Deux résolutions ont été prises pour le recrutement du personnel nécessaire au fonctionnement de cette association et pour solliciter une subvention de 20 000 € pour le fonctionnement du centre nautique, et notamment la rémunération de ce personnel.

Monsieur le Maire précise que cette somme avait été prévue dans le budget de l'EPIC HENDAYE TOURISME. Le centre nautique devenant association indépendante, un jeu d'écriture est nécessaire pour que ces 20 000 € reviennent à l'association.

M. ELIZALDE : la création de cette nouvelle structure va s'accompagner d'un changement majeur du statut des salariés. Quel est leur avis à ce sujet ?

Monsieur le Maire : nous avons bien sûr consulté les salariés. Il n'y a aucun changement par rapport aux statuts, salaires et droits qu'ils avaient jusqu'à présent. Ils étaient dans l'EPIC, ils sont à présent dans une association, deux structures subventionnées par la mairie.

M. ECENARRO : de notre point de vue, nous estimons que ce changement d'employeurs est une rupture unilatérale du contrat de travail envers ceux qui jusqu'à présent étaient salariés de l'EPIC au sein du centre nautique. Nous voterons contre cette délibération.

M. BERRA : Il y a effectivement rupture du contrat de travail mais un nouveau contrat de travail a été proposé aux salariés qui étaient tout à fait d'accord pour l'accepter avec des améliorations possibles par rapport à leur situation actuelle, notamment pour l'un d'eux.

Monsieur le Maire : je rappelle que depuis de nombreuses années, les chiffres montrent clairement que le centre nautique végète et même recule. Bien sûr les déficits sont comblés par les subventions de la mairie. Il faut savoir que sur le chiffre réalisé, un tiers correspond à la subvention de la mairie, un autre tiers aux classes de voile proposées aux élèves et subventionnées aussi par la mairie, enfin le dernier tiers aux recettes des autres prestations. Chaque année on enregistre 40 000 € de déficit, sans compter les investissements à renouveler (matériel pour 20 000 €). Nous avons décidé, lors du débat sur le budget, de faire des économies, aussi nous commençons par les gros postes ; surtout que l'outil du centre nautique est un outil fabuleux. Nous avons donc décidé d'enlever le centre nautique de l'EPIC dont ce n'était pas tout à fait le métier pour créer une nouvelle structure avec les associations qui utilisent le plan d'eau et sont tournées vers le nautisme. C'était une décision à prendre et nous espérons que les résultats seront au rendez-vous.

ADOpte A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES – 1 ABSTENTION : Mr ELIZALDE
6 VOTES CONTRE : M.ECENARRO, M.SUERTEGARAY, Mme KEHRIG, Melle Christelle CAZALIS, Mme ANSAULT, Mme HARAMBOURE.

SUR RAPPORTS DE M. BERRA

039.2009 – DEMANDE DE CLASSEMENT EN STATION DE TOURISME

Suite à l'arrêté préfectoral du 31 mars 2009, la commune d'Hendaye a obtenu la dénomination de « commune touristique. Il convient de solliciter Monsieur le Préfet afin d'obtenir le classement de la commune en « station de tourisme ».

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES – 1 ABSTENTION : Mr ELIZALDE

040.2009 - EPIC HENDAYE TOURISME - DELEGATION DE COMPETENCES - CONVENTION

Il convient de poursuivre la collaboration avec HENDAYE TOURISME pour assurer la mission de développement touristique de la ville pour une nouvelle période de trois années, suivant les termes de la convention à signer.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES – 1 ABSTENTION : Mr ELIZALDE

041.2009 - AUTORISATION DONNEE A « PAYS DE ST JEAN DE LUZ - HENDAYE » D'EFFECTUER DES OPERATIONS COMMERCIALES

Il est proposé au Conseil Municipal de donner son accord pour que l'organisme « PAYS DE SAINT JEAN DE LUZ - HENDAYE » puisse effectuer toutes les opérations commerciales utiles à la valorisation des formules proposées par HENDAYE TOURISME de voyages et séjours sur notre territoire.

M. BERRA précise que cet organisme est l'association Terres et Côte Basques qui regroupe tous les points touristiques des villes de la communauté de communes et notamment l'EPIC de la ville de St Jean de Luz et l'EPIC d'Hendaye.

M. ECENARRO : Dans l'article 1 - d - 2^e alinéa de la convention que nous avons précédemment approuvée, il est dit : *l'EPIC doit être consulté par la ville avant toute délibération relative à l'attribution d'une autorisation similaire à d'autres structures sur le territoire municipal* ». Pourriez-vous nous dire si cette consultation a eu lieu ? Dans l'affirmative, qu'en pense l'EPIC « Hendaye Tourisme » ?

M. BERRA : l'EPIC a donné un avis favorable qui a donné lieu à cette délibération.

Mme KEHRIG : j'ai cru comprendre que plusieurs réunions s'étaient déroulées avec l'association Terres et Côte Basque, pourriez vous nous en dire quelques mots, notamment sur l'organisation entre Hendaye Tourisme et cette association, au niveau notamment de la commercialisation par deux structures de mêmes produits.

M. BERRA : Nous avons une structure qui est partie prenante dans l'autre. L'EPIC d'Hendaye a souhaité que les formules proposées par Terres et Côte Basque soient déjà validées par Hendaye Tourisme. Ce ne sont pas des produits propres à Terres et Côte Basque. En l'occurrence, si Hendaye Tourisme propose une formule type nuitée, découverte et restauration par exemple, ce produit est mis en place et nous donnons l'autorisation à l'association dont fait partie Hendaye Tourisme de le commercialiser sur tout le territoire. C'est-à-dire que jusqu'à présent Terres et Côte Basque n'avait pas l'autorisation de commercialiser des produits sur Sare, Ascaïn, St Pée... et c'est la raison pour laquelle chaque ville de la communauté de communes va ou a déjà délibéré pour donner l'autorisation à Terres et Côte Basque de commercialiser des produits sur tout le territoire.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES - 8 ABSTENTIONS : M.ECENARRO, M.SUERTEGARAY, Mme KEHRIG, M. ETCHEVERRY, Melle Christelle CAZALIS, Mme ANSAULT, Mme HARAMBOURE, M.ELIZALDE

SUR RAPPORT DE Mme LAXAGUE

042.2009 - TARIFS DE LA FETE DU CINEMA

Dans le cadre de la "Fête du Cinéma" qui se déroulera du 26 juin au 2 juillet 2009, il convient d'adopter le tarif unique au niveau national, à savoir 3 € le prix d'entrée aux séances de cinéma.

ADOPTE A L'UNANIMITE -

043.2009 - TRAVAUX D'EAUX PLUVIALES - CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE DE LA VILLE D'HENDAYE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD PAYS BASQUE

Dans le cadre des travaux d'assainissement 2009, il est prévu la mise en séparatif des secteurs Aïche Egina et rue des Evadés. Ces travaux sont de la compétence de la communauté de communes pour ce qui concerne les eaux usées et de la ville d'Hendaye pour les eaux pluviales.

Afin de rationaliser le déroulement de cette opération, il est possible de déléguer la maîtrise d'ouvrage des travaux d'eaux pluviales et de prévoir le remboursement de ces travaux à la communauté de communes.

Le coût des travaux s'établit ainsi :

- Secteur Aïche Egina : 657 000 € HT dont 537 000 € HT pour les eaux usées et 120 000 € HT pour les eaux pluviales
- Secteur rue des Evadés : 382 000 € HT dont 217 000 € HT pour les eaux usées et 165 000 € HT pour les eaux pluviales

Le montant à rembourser par la commune à la communauté des communes s'élèvera donc à 285 000 € HT.

M. ECENARRO : Par cette décision, il s'agit d'accélérer la réalisation des travaux et nous y sommes favorables. Une question financière se pose cependant :

- la CCSPB réalise les travaux pour le compte de la ville d'Hendaye
- la Ville d'Hendaye lui rembourse 285.000 € au titre des travaux « eaux pluviales » qui ne sont pas de la compétence de la CCSPB

sur quelle ligne budgétaire interviendra ce remboursement ? En clair, si ce remboursement n'intervient pas sur un chapitre 21 ou 23, la Ville d'Hendaye perdra le remboursement du FCTVA lié à cet investissement, l'Etat ne remboursant pas 2 fois le FCTVA (à la CCSPB et à la ville d'Hendaye).

M. CHENUT : il semblerait logique que cela reste au budget d'investissement. Il y aura une convention et ils vont nous facturer. Notre problème se situe au niveau de la ville et nous ignorons ce que fera la communauté de communes. Pour ce qui nous concerne ce sera de l'investissement.

ADOPTE A L'UNANIMITE -

044.2009 - AMENAGEMENT DU FRONT DE MER - MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE

Afin de mener une réflexion globale sur l'ensemble des fonctions et des emprises du boulevard de la Mer, il est envisagé de lancer un concours restreint de maîtrise d'œuvre. Ainsi, après avis d'un jury, 3 équipes compétentes pourraient être sélectionnées afin de préparer un dossier technique sur les divers aménagements possibles.

Après jugement du concours, le lauréat se verra confier une mission de base de maîtrise d'œuvre pour les ouvrages d'infrastructures. Les concurrents non retenus percevront une indemnité de 10 000 € sous condition de présentation d'une offre conforme au dossier de consultation. Le lauréat percevra également cette indemnité au titre d'avance sur contrat. Pour la tranche ferme (partie comprise entre la résidence Croisière et la Bidassoa), les travaux pourraient se dérouler entre les mois de septembre 2010 et juin 2011.

Le jury sera composé de 6 membres de la commission d'appel d'offres et de 3 architectes désignés par le conseil régional de l'ordre des architectes.

M. ETCHEVERRY : Je suis d'accord sur le fond mais pas du tout sur la forme. Vous nous annoncez une réflexion globale et vous passez à un concours d'architectes ; or ce boulevard de la Mer est un endroit stratégique qui est un trait d'union entre la mer, l'usage de la mer et l'usage de la terre et cela ne peut pas faire, de mon point de vue, l'objet d'un concours d'architectes sans, au préalable, que nous ayons défini les vocations que nous allons donner à ce boulevard de la Mer. Est-ce un aménagement ? vous parlez d'équipement mais vous raisonnez comme s'il s'agissait d'aménagement et non d'un équipement. Je pense qu'il faut en faire un équipement pour le développement économique d'un certain nombre de secteurs.

Je ne vois pas sur quelle idée, quelle philosophie ni comment et sur quelles bases, quelles réflexions vont travailler ces architectes. Il existe un certain nombre d'études mais qui n'ont pas fait l'objet d'une définition de vocations que l'on veut faire assurer à ce boulevard qui est l'avant dernier site stratégique d'Hendaye. Je suis très étonné car nous sommes à 8 M€ d'investissements prévus et nous ne savons pas ce que l'on va faire, nous ne connaissons pas les usages que l'on devra prioriser. Est-ce que le tourisme ou le commerce n'ont pas des choses à dire ? n'y a-t-il pas des liaisons à réussir entre le front de mer, l'esplanade et le port de pêche ? il n'y a pas de fluidité à ce niveau.

Je vous avoue que vraiment passer un concours d'architectes ne me paraît pas cohérent dans une démarche d'investissement et je crois que c'est tellement important que, comme pour le chemin de la Baie, tout le conseil municipal, toutes les formes associatives et les professionnels doivent être parties prenantes pour constituer un accord sur les fonctions et les vocations à définir pour ce projet. Voilà pourquoi je n'adhérerai pas alors que l'idée me plaît énormément mais pas du tout la façon de la conduire.

M. BEITIA : Nous avons les mêmes inquiétudes. Quand je suis arrivé aux travaux, on m'avait prévenu que chaque fois que l'on abordait le Bd de la Mer c'était l'«Arlésienne hendayaise». En effet, depuis de nombreuses années nous avons maintes réflexions, maints dossiers qui traînent dans différents tiroirs, au niveau notamment de la circulation, du stationnement, du piétonnier.. etc. Je reprends l'objet de la délibération qui ouvre un concours avec trois équipes compétentes. Il n'y a donc pas uniquement l'aspect architectural dont il sera tenu compte puisque on demande des équipes compétentes en aménagement. Pourquoi 3 ? cela nous permettra d'avoir une réflexion diversifiée. Le point est important car autant que nous sommes pouvons avoir des idées tout à fait différentes. Je considère qu'il est grand temps que l'on arrive à réaliser quelque chose sur ce boulevard car il faut reconnaître qu'au niveau des infrastructures, il commence à être un peu désuet. Dès l'instant où les trois équipes seront retenues, il y aura des propositions qui seront, bien évidemment, abordées ici en séances plénières mais également au cours de débats avec les hendayais. C'est une demande récurrente constatée dans toutes les réunions avec les comités de quartier et une demande urgente et expresse du quartier de la plage.

Il est évident que ce choix a un coût puisqu'il faudra primer les trois équipes mais cela permettra d'avoir une réflexion sur l'aménagement de l'espace. Nous sommes partis de l'exemple de nos voisins d'Irun, pour l'aménagement de la place face à la mairie et nous essaierons de mener ce même type de réflexion ; également pour la salle des fêtes car là aussi c'est un gros enjeu au niveau du centre ville et de l'esthétique de la ville. C'est la raison pour laquelle il était grand temps de lancer cette réflexion et de cette façon.

M. ETCHEVERRY : Tu n'as pas répondu à mes inquiétudes ; tu m'as précisé que c'est effectivement l'optique aménagement qui est choisie et dans cette optique je comprends un concours d'architectes. Ce que je défends c'est une optique équipement à vocation économique et il faut servir une définition économique à cet équipement. Si on ne fait que de l'aménagement, je crois que l'on tombe à côté, surtout en cette période un peu difficile comme vous le soulignez et vous êtes bien placés. Il faut se méfier car toutes les études réalisées l'ont été sans réflexion et on a entassé ces études justement sans savoir avant ce que l'on voulait et on peut continuer à en entasser d'autres. C'est tout de même 8 M€ que nous engageons alors définissons ce que nous voulons faire de ce boulevard et ensuite imposons aux architectes les critères par lesquels ils devront travailler pour réussir ce projet qui doit avoir, certes, des aspects d'aménagement réussis mais des aspects de liaisons économiques, touristiques... là on marche à l'envers.

Monsieur le Maire : l'un n'empêche pas l'autre. On s'adresse à des cabinets spécialisés dans les fronts de mer. On ne fait que lancer les études pour pouvoir prendre en compte tout ce qui sera proposé et voir large. Ce que l'on veut c'est que ce soit réussi.

M. ETCHEVERRY : Evidemment on va se laisser séduire, comme par toutes les études. Je crois que l'on est beaucoup plus critique par rapport à une étude quand au préalable on sait ce à quoi on veut arriver.

Monsieur le Maire : Peut-être que nous prenons le problème d'une autre façon mais c'est pour aboutir au même résultat. C'est un point fort que l'on ne veut pas rater. Il existe des spécialistes pour nous aider et il y aura à certains moments des changements de tirs mais je pense que l'on n'est pas loin de la bonne formule, même si chacun a son point de vue.

Mme KEHRIG souhaite savoir si les 8 MF est une somme maximale à ne pas dépasser, fixée pour le concours d'architectes.

M. BEITIA : c'est une somme indicative car dans cette période particulièrement difficile, on a tout intérêt à tenir des plafonds au niveau des investissements, sinon on ne les réalise plus.

Mme KEHRIG : Il est mentionné que les travaux pourraient se dérouler dès septembre 2010. Cela me paraît très rapide par rapport à un projet aussi conséquent que celui-ci. D'autant plus que les parcmètres vont être installés dès cette année sur le boulevard pour les enlever au moment des travaux.

M. BEITIA : non les parcmètres resteront. Toutes les phases d'étude sont mises en place. La volonté des hendayais c'est d'avoir moins de voitures sur ce boulevard, une circulation douce, piétonnière, cyclable et pour mettre cette partition en musique, il convient de laisser faire les professionnels. De même que les baraques installées sur le boulevard méritent mieux sur le plan de l'esthétique.

Monsieur le Maire : les parcmètres qui seront installés avant l'aménagement du boulevard sont solaires, donc sans installation électrique et pourront être déplacés sans inconvénient.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

7 ABSTENTIONS : M.ECENARRO, M.SUERTEGARAY, Mme KEHRIG, M.ETCHEVERRY, Mme ANSAULT, Mme HARAMBOURE, Melle Christelle CAZALIS

045.2009 - LOCAUX COMMUNAUX EST QUARTIER SOKOBURU - PROJET D'AMENAGEMENT D'UNE SALLE DE SPECTACLE

Il est projeté d'aménager les locaux communaux du quartier Est de Sokoburu afin de compléter les autres équipements à vocation culturelle trop petits ou mal adaptés.

Ainsi les 670 m² utiles des 4 niveaux à traiter comprendraient principalement une salle de spectacles d'environ 220 m² pour l'accueil d'environ 100 spectateurs au 1^e étage et l'agencement d'une salle d'exposition d'environ 250 m² au 3^e étage. Le montant des travaux est estimé à 430 000 € HT. L'architecte retenu, après appel public à la concurrence, aura la charge d'une mission complète.

Melle Christelle CAZALIS : Je suis ravie de voir enfin un projet concret concernant la culture. Cependant, j'ai quelques réserves à émettre et j'espère que vous saurez me rassurer !

Cette salle de spectacle ne comprendra que 100 places, ce qui me paraît très peu au vu des 325 des Variétés ; par conséquent on part sur un projet qui en aucun cas ne répondra pleinement à la demande et qui rendra réductrice l'offre de ce service.

Ensuite j'aurais voulu que vous me fassiez part du projet global, de la vision que vous en avez, de l'aboutissement que vous souhaitez lui donner. Tout simplement pour rappeler que l'ancienne équipe municipale avait mandaté une étude sur cette salle, était consciente que la capacité d'accueil des spectateurs n'était que de 100 places mais proposait un projet plus ambitieux quant à son usage offrant entre autres :

- La résidence d'une troupe de spectacle
- Un centre transfrontalier de formation trilingue
- Un dispositif de jumelage proposé avec le rectorat permettant aux classes qui le souhaitent de travailler en continu avec des professionnels installés en résidence
- Une bibliothèque spécialisée avec 2000 documents à mettre en réseau avec la médiathèque municipale

Bref, un lieu ouvert et vivant toute l'année offrant un service de formation, d'apprentissage et d'échange entre troupes amateurs, public et professionnel. Conscients qu'il n'accueillerait qu'une programmation de petits spectacles, ce lieu ne devait être que le complément d'un centre culturel. Je voudrais savoir ce qu'il en est pour votre projet. Merci.

M. BEITIA avant de passer la parole à Mme LAXAGUE pour le côté culturel donne quelques précisions sur la technique : Le projet retenu est simple avec au premier étage une grande salle aménagée de manière succincte offrant la possibilité de modulation au niveau des gradins et de la scène. La capacité d'accueil de 100 personnes est un minimum et pourra augmenter jusqu'à 200 places environ, ce qui est la moyenne de spectateurs participant notamment à la saison culturelle. Cette salle sera destinée à la formation, l'apprentissage et sera ouverte à toutes les troupes théâtrales à la différence du projet initial et c'est ce qui nous oppose quant à sa destination. Elle ne sera pas destinée à une seule troupe qui d'ailleurs est toujours au même endroit à Anglet et contente d'y rester comme je l'avais dit précédemment. Si nous avons financé ce projet tel que vous l'aviez mis en place, nous nous serions retrouvés avec une salle beaucoup plus chère et sans aucune troupe théâtrale à l'intérieur. Pour cette raison, nous présentons un projet beaucoup plus réaliste qui permettra un autre dynamisme au niveau théâtral. Quant à la salle du haut, elle servira aux différentes expositions, évitant ainsi les nombreux montages et démontages de la salle du conseil de la mairie qui a aussi un coût au niveau des employés communaux. Nous disposerons ainsi d'une salle d'exposition digne de ce nom avec une superficie qui permettra une certaine modulation.

Melle Christelle CAZALIS : Je ne voulais pas rendre mon intervention réductrice au fait qu'il y avait une troupe. J'en ai déjà largement parlé. C'était vraiment sur le principe car la présence de professionnels toute l'année permettrait d'organiser, de pérenniser des projets et de construire un vrai lien.

Mme LAXAGUE : Pourquoi installer une seule troupe alors qu'on peut en mettre plusieurs. En effet nous aussi avons eu l'idée de résidences d'artistes mais au lieu d'une seule troupe nous ferions appel à différentes compagnies avec un double avantage : créer des spectacles qui nous seraient vendus moins chers et former les jeunes, les scolaires ou les associations. Ce sera une scène beaucoup plus petite que celle des Variétés mais alternative. Sur les 10 spectacles présentés cette année, 7 auraient pu être présentés dans cette salle. Sans aller jusqu'à 200 personnes, on peut aussi présenter des spectacles sur deux soirées à 100 personnes, le prix de revient n'étant pas énorme. Il faut souligner aussi que le fait d'installer du son et lumière permanent dans cette salle permet d'importantes économies par rapport à la salle des Variétés et on évite également la suppression de séances de cinéma. Ainsi, par cette démarche tout le théâtre amateur pourra s'installer avec toutes les associations mais aussi l'aide aux professionnels qui nous est reprochée sans cesse. Il faut savoir que la salle de la médiathèque est prise déjà jusqu'au premier trimestre 2010, d'où la nécessité de créer une salle d'exposition ; en effet ce n'est pas normal que des résidents artistes sur Abbadia présentent leur projet sur Bayonne ou Anglet.

M. ECENARRO : Je crois quand même que les Amis d'Abbadia ou ceux qui exposent ne vont pas au Carré Bonnat parce que nous n'avons pas de salle à leur proposer sur Hendaye. On ne doit pas mélanger tout.

Mme LAXAGUE : il me semble avoir compris, lors de la dernière réunion, qu'ils auraient été contents de pouvoir exposer sur Hendaye. Les expositions se déroulent en ce moment aux halles et il faut se rendre compte de toutes les prouesses réalisées par le service culturel pour mettre cet endroit en état.

M. ECENARRO : On ne découvre rien, on le sait déjà. Mais les résidents d'Abbadia ont pour objectif d'exposer au Carré Bonnat, qu'ils exposent ou non sur Hendaye. Il faut replacer les choses où il faut.

Mme LAXAGUE : Il me semble que les deux sont possibles.

M. BERRA : Si on veut replacer les choses dans leur juste milieu, je tiens à signaler que l'endroit dont on parle est un espace qui est en l'état depuis 1991. J'entends bien tout ce qu'on aurait dû faire mais cela fait un an que nous sommes là et on propose un projet. Vous aviez largement le temps depuis 1991 de faire quelque chose de magnifique dans cet endroit.

Melle Christelle CAZALIS : Je n'étais pas là mais j'imagine que si on ne l'a pas fait avant c'est qu'il y avait des priorités budgétaires, tout comme vous qui avez donné la priorité aux horodateurs par exemple. Dans la mesure où il y avait une étude et un travail commencés, on pouvait supposer que le projet serait réalisé puisque justement les finances le permettaient.

Mme LAXAGUE : Alors dans les priorités ne nous reprochez pas de ne rien faire pour le culturel.

Melle Christelle CAZALIS : je rappelle que j'ai commencé ma phrase en signalant que j'étais ravie de voir quelque chose de concret au niveau culturel. Je suis aussi ravie de la réponse que vous m'avez faite mais je reste très sceptique sur la mise en place et sur l'entité gestionnaire. Si c'est le service culturel qui s'installe là bas, qui devient le gestionnaire, qui propose les activités, qui assure le suivi et l'apprentissage, appuyé par des professionnels, je suis d'accord. Mais actuellement j'ai un peu de mal à concevoir comment des troupes intermittentes vont pouvoir faire ce travail de longue durée et assurer concrètement la gestion.

M. BEITIA : je pense qu'on va y arriver. Il ne faut pas être non plus très réducteur dans les propos tenus et notre priorité n'est pas les horodateurs mêmes s'ils servent à financer une navette et d'autres choses tout en créant une bouffée d'oxygène pour la ville. Il faut rester correct.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES –

6 ABSTENTIONS : M.ECENARRO, M.SUERTEGARAY, Mme KEHRIG, Mme ANSAULT, Mme HARAMBOURE, Melle Christelle CAZALIS

Monsieur le Maire communique deux informations :

- Je propose aux conseillers municipaux, dans le cadre du développement durable, de bien vouloir accepter de recevoir tous les documents officiels par courriel, pour ceux qui sont équipés. Ceux qui veulent les documents sur support papier devront le préciser au secrétariat.
- La Commission Départementale des Sites se réunira le 12 mai en ce qui concerne les espaces verts évoqués lors d'une commission de révision du PLU. Il s'agit maintenant de travailler sur le règlement. Donc les membres de cette commission seront convoqués pour une nouvelle réunion le 6 mai prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 19h50.

HENDAYE, le 20 avril 2008

Le Maire,
Jean-Baptiste SALLABERRY

AFFICHE A LA PORTE
DE LA MAIRIE : le
Le Maire,